

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010025

Signataire : SL

OBJET : Avance remboursable accordée à l'association Aubervacances-Loisirs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant la demande d'une avance remboursable de 110 000 € introduite par l'association Aubervacances-Loisirs ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE le versement d'une avance de 110 000 € à l'association Aubervacances-Loisirs, qui sera remboursée selon le calendrier suivant :

	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Avance	110 000 €				110 000 €
Remboursements		30 000 €	40 000 €	40 000 €	110 000 €

DIT que l'avance et son remboursement seront inscrits au budget communal sur les imputations suivantes :

	service	chapitre	article	fonction	code action
en dépenses (avance)	400	27	274	421	AUBERVAC
en recettes (remboursement)	400	27	274	421	AUBERVAC

Pour le Maire

L'adjoint délégué